



## Description du site

Avec près de 13 000 hectares la Zone de Protection Spéciale (ZPS) du Salagou englobe une grande variété de milieux. Située au centre du département de l'Hérault, elle effectue la transition entre la plaine languedocienne et les premiers contreforts de la Montagne Noires et du Larzac. Le climat méditerranéen y subit quelques influences qui concourent à cette diversité d'habitat.

La désignation de la ZPS du Salagou est motivée par la présence de vingt et une espèces inscrites à l'annexe I de la directive Oiseaux.

La ZPS vise en premier lieu la conservation d'un couple d'Aigle de Bonelli. Elle s'étend sur l'ensemble du domaine vital de l'oiseau. Ce territoire comprend la vallée cultivée du Salagou, les coteaux de Cabrières et la plaine viticole de Péret et d'Aspiran.

Trois autres espèces d'oiseaux dont la présence est remarquable, ont également été prises en compte dans la délimitation de la ZPS, l'Outarde canepetière, le Blongios nain et le Busard cendré. La zone est également appropriée à la conservation de noyaux importants de populations d'espèces présentes dans les garrigues et les plaines méditerranéennes.

Cette avifaune est en grande partie inféodée aux milieux ouverts, façonnés par le climat méditerranéen, par la main de l'Homme et la dent du bétail. La modification des pratiques agricoles et la déprise engendrent une mutation des paysages et des habitats desquels dépendent beaucoup d'espèces.

L'état de conservation globalement favorable du site est fragile. Il est lié à la présence d'activités agricoles peu intensives. Le maintien de milieux ouverts, tant par le pastoralisme que par une viticulture raisonnée, est donc l'enjeu majeur pour les habitats de ce territoire. La fréquentation touristique du site implique également des actions de conservation plus localisées.

## Espèces d'intérêt communautaire présentes (par ordre décroissant d'enjeu)

Données issues du Docob (source: la Salsepareille) et de l'animation (source: SMGS)

Espèces d'intérêt communautaire	Code Natura 2000	Elements quantitatifs	Etat de conservation	Menaces principales
Aigle de Bonelli <i>Aquila fasciata</i>	A093	1couple	Favorable	électrocution, fermeture des milieux, dérangement en période de nidification, Modification ou abandon des pratiques agricoles, zone de développement éolien
Blongios nain <i>Ixobrychus minutus</i>	A022	1-3 couples	Défavorable mauvais	dérangement, dégradation et atterrissement des roselières
Bruant ortolan <i>Emberiza hortulana</i>	A379	50-100couples	Favorable	modification ou abandon des pratiques agricoles et viticoles
Outarde Canepetière <i>Tetrax tetrax</i>	A128	3-5 mâles chanteurs	Défavorable inadéquat	modification ou abandon des pratiques agricoles et viticoles, aménagement péri-urbain, zone de développement éolien
Alouette calandrelle <i>Calandra brachydactyla</i>	A243	0	Inconnu	fermeture des milieux
Busard cendré <i>Circus pygargus</i>	A084	3-8 couples	Favorable	fermeture des milieux, modification ou abandon des pratiques agricoles
Circaète Jean-le-blanc <i>Circaetus gallicus</i>	A080	5-9 couples	Favorable	fermeture des milieux, dérangement, Modification ou abandon des pratiques agricoles.
Fauvette pitchou <i>Sylvia undata</i>	A302	40-50 couples	Défavorable mauvais	fermeture des milieux
Grand duc d'Europe <i>Bubo bubo</i>	A215	10-15 couples	Favorable	dérangement en période de nidification (activités de loisirs)
Œdicnème criard <i>Burhinus oedicanus</i>	A133	15-25 couples	Favorable	fermeture des milieux, modification ou abandon des pratiques agricoles et viticoles
Rollier d'Europe <i>Coracias garrulus</i>	A231	2-4 couples	Favorable	modification ou abandon des pratiques agricoles et viticoles. Aménagement péri-



Fiche de synthèse site FR 9112002 "le Salagou"

Espèces d'intérêt communautaire	Code Natura 2000	Elements quantitatifs	Etat de conservation	Menaces principales
				urbain
Engoulevent d'Europe <i>Caprimulgus europaeus</i>	A224	11-50 couples	Inconnu	fermeture des milieux, dérangement en période de nidification (travaux forestiers)
Pipit rousseline <i>Anthus campestris</i>	A255	20-50 couples	Défavorable	fermeture des milieux, modification ou abandon des pratiques agricoles et viticoles
Alouette lulu <i>Lullula arborea</i>	A246	100-320 couples	Favorable	fermeture des milieux
Bihoreau gris <i>Nycticorax nycticorax</i>	A023	1-5 couples	Inconnu	dérangement, dégradation et atterrissement des roselières
Bondrée apivore <i>Pernis apivorus</i>	A072	1-2 couples	Favorable	fermeture des milieux, dérangement en période de nidification (travaux forestiers)
Martin pêcheur d'Europe <i>Alcedo atthis</i>	A229	4-8 couples	Favorable	dérangement, dégradation et atterrissement des habitats
Milan noir <i>Milvus migrans</i>	A073	1-5 couples	Favorable	dérangement, dégradation et atterrissement des habitats
Pie-grièche écorcheur <i>Lanius collurio</i>	A338	1-5 couples	Défavorable inadéquat	modification ou abandon des pratiques agricoles.
Aigrette garzette <i>Egretta garzetta</i>	A026	0-2 couple	Inconnu	dérangement, dégradation et atterrissement des roselières
Busard Saint-Martin* <i>Circus cyaneus</i>	A082	Présent	-	-
Crave à bec rouge* <i>Pyrrhocorax pyrrhocorax</i>	A346	15-100 individus	-	-

\* espèces non nicheuse présentes uniquement en hivernage sur le liste.

**Espèces d'intérêt communautaire présentes en période de migration.  
(Leur effectif sur le site n'est pas connu).**

Espèces d'intérêt communautaire	Code Natura 2000	Espèces d'intérêt communautaire	Code Natura 2000
Aigle botté <i>Aquila pennata</i>	A092	Guifette moustac <i>Chlidonias hybridus</i>	A196
Aigle royal <i>Aquila chrysaetos</i>	A091	Guifette noire <i>Chlidonias niger</i>	A197
Balbusard pêcheur <i>Pandion haliaetus</i>	A094	Héron pourpré <i>Ardea purpurea</i>	A029
Busard des roseaux <i>Circus aeruginosus</i>	A081	Milan royal <i>Milvus milvus</i>	A073
Cigogne blanche <i>Ciconia ciconia</i>	A031	Avocette élégante <i>Recurvirostra avosetta</i>	A132
Faucon pèlerin <i>Falco peregrinus</i>	A103	Echasse blanche <i>Himantopus himantopus</i>	A131
Gorgebleue à miroir <i>Luscinia svecica</i>	A272	Chevalier sylvain <i>Tringa glareola</i>	A166

## Principaux objectifs du site

Habitat ou espèce visés	Objectifs principaux	Exemple de mesures de gestion
Aigle de Bonelli	Stabilité du site de nidification, quiétude des sites potentiels, amélioration des connaissances du domaine vital, maintien des ressources alimentaire	Pose d'une balise Argos Réouverture des milieux non agricoles (chantier lourd de débroussaillage) Maintien du pâturage en parcours
<b>Oiseaux des milieux agricoles</b> Outarde canepetière Oedicnème criard Pipit rousseline	Récupération des effectifs. Amélioration des connaissances Gestion des habitats favorables	Rajeunissement des friches agricoles, maintien ou conversion en agriculture extensive (principalement viticulture)
<b>Oiseaux des roselières</b> Blongios nain Bihoreau gris Aigrette garzette	Quiétude de la zone de reproduction, gestion hydraulique adaptée aux roselières, amélioration des connaissances de l'espèce	Suivi des roselières du site, enlèvement des embâcles et gestion mécanique du milieu.
Bruant ortolan	Augmenter distribution de l'espèce. Gestion des habitats favorables	Favoriser mosaïque agricole, maintien ou conversion en agriculture extensive (principalement viticulture)
<b>Oiseaux des garrigues</b> Busard cendré, Fauvette pitchou, Alouette lulu	Maintien ou ouverture des milieux (garrigues, matorrals)	Gyrobroyage ou débroussaillage léger, rouvrir parcours, intensifier le pâturage dans secteurs sous-exploités.

### Pour en savoir plus :

Contact : Syndicat Mixte de Gestion du Salagou  
18 avenue Raymond Lacombe  
34800 Clermont-l'Hérault.

### Sources d'information :

Site du MEDDTL: [www.developpement-durable.gouv.fr](http://www.developpement-durable.gouv.fr)

Site de la DREAL LR : [www.languedoc-roussillon.developpement-durable.gouv.fr](http://www.languedoc-roussillon.developpement-durable.gouv.fr)

Site de la DDT : [www.herault.equipement.gouv.fr](http://www.herault.equipement.gouv.fr)

Site de l'opérateur : [www.lesalagou.fr](http://www.lesalagou.fr) Document d'objectifs téléchargeable sur ce site

